

La formation en résumé

Défini par le Code du travail, le harcèlement moral se manifeste par des agissements répétés qui ont pour objet ou pour effet une dégradation des conditions de travail susceptible de porter atteinte aux droits de la personne du salarié au travail et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel. Le ou les auteurs d'un harcèlement moral peuvent être multiple: l'employeur, un manager, un collègue, etc. " Aujourd'hui, trois salariés sur dix ont le sentiment d'avoir déjà été l'objet de harcèlement moral sur leur lieu de travail (...) Ce harcèlement prend des formes diverses et variées. Ainsi, 24% déclarent "avoir eu le sentiment que leur supérieur hiérarchique les évitait ou refusait de leur parler de façon ostensible et répétée" (...) Plus du cinquième des salariés interrogés (22%) disent "s'être vu systématiquement confier, de façon répétée et plus souvent que leurs collègues, les tâches ou les missions les plus ingrates ou les moins intéressantes". 17% dit "avoir eu le sentiment que son supérieur hiérarchique lui enlevait ses responsabilités ou donnait le travail qui était normalement le sien de façon répétée à d'autres personnes (16)". Plus grave encore, 12% estiment "avoir fait l'objet de brimades répétées de la part de leur supérieur hiérarchique, brimades visant à les faire démissionner sans indemnités ou à les faire changer de service". Données IPSOS, article du 05/06/2020

Ces données sont alarmantes et il est du ressort de chacun de prévenir et de lutter contre ce fléau. Cette formation très pratico-pratique vous donne toutes les clés pour y réussir!

Objectifs :

- Savoir reconnaître une situation de harcèlement moral et la faire cesser immédiatement
- Agir en amont pour prévenir l'apparition du harcèlement moral sur le lieu de travail
- Manager la santé et la sécurité en entreprise

Participants :

- Membres élus ou suppléants du CSE quelque soit sa taille, membres ou non de la Commission Santé et Sécurité (CSSCT)
- Le Référent Santé et Sécurité (RSSCT)
- Tout représentant de la Fonction RH/RRH/DRH
- PDG/Gérant ou Dirigeant de PMI PME
- Responsable QHSE
- Toute personne ayant une appétence pour la prévention des risques professionnels
- Toute personne, quelque soit son statut, sa fonction, des missions

Prérequis :

- Aucun pre-requis obligatoire
- Avoir une appétence pour le sujet

Le contenu

Contexte juridique

- Les lois en vigueur depuis 2002 : code du travail, code pénal, ANI 2010
- Les obligations de l'employeur
- Les sanctions applicables

Situations de harcèlement moral et conséquences sur les individus

- Les différentes formes de harcèlement
- Les contextes professionnels propices au harcèlement
- Les signes repérables de harcèlement
- La distinction entre harcèlement moral et management directif
- Les effets sur la santé de la victime
- Analyse de situations pratiques

600 €

(non assujetti à la TVA)



1 jours



1 jour (7 heures)

-10%

Formation en tandem avec :
Pratiquer l'écoute active en milieu professionnel
Ou

Evaluer les risques professionnels de votre structure avec le DUERP: comment transformer une obligation réglementaire en une démarche collaborative de prévention
Ou

Reconnaître les risques psychosociaux (RPS) de ses collaborateurs, les identifier et agir en tant que RH et Manager (apprendre à repérer les signaux faibles)
Ou

Devenir Référent Santé Sécurité au Travail (RSSCT)
Ou

Prévenir et agir contre les agissements sexistes et le harcèlement sexuel dans les organisations (sexisme - Référent RH obligatoire dans les entreprises de 250 salariés et plus)
Ou

Etre Référent CSE pour la prévention et la lutte contre les agissements sexistes et le harcèlement sexuel

Dates et villes

Lyon - 04 72 53 88 00

- 29/03
- 02/06
- 01/12

Saint-Etienne - 04 77 49 24 66

- 29/03
- 02/06
- 01/12

Roanne - 04 77 44 54 69

- 29/03
- 02/06
- 01/12

Réactions face à une situation ou un signalement de harcèlement moral

- - En tant que témoin
 - En tant que victime
 - En tant qu'employeur
 - L'enquête menée suite à un signalement de harcèlement dans l'entreprise

Prévention du risque de harcèlement moral

- - L'évaluation du risque dans le document unique
 - L'information et la sensibilisation des salariés
 - La communication au quotidien dans l'entreprise
 - Le rôle du service de santé au travail
 - Le rôle du référent prévention du harcèlement
 - Les cellules d'écoute psychologiques

Bilan et conclusion

- - Plan d'action personnel

Les + de la formation :

Formateur expérimenté et issu de la profession, spécialisé en prévention des risques professionnels et enregistré auprès de la DREETS/DIRECCTE en santé et sécurité au travail, IPRP

Moyens pédagogiques et d'encadrement

Moyens pédagogiques et d'encadrement :

Formation interentreprises avec alternance d'apports théoriques et pratiques.

Pédagogie active : Echanges, analyses de pratiques, mises en situation, cas réels d'entreprises

Support de formation remis aux participants.

Groupe de 3 à 12 participants maximum.

Formation animée par un de nos formateurs experts de son domaine et sélectionné selon un processus qualité certifié. Les formateurs sont accompagnés par notre pôle pédagogique intégré « [Agir et Apprendre](#) ». Parcours du formateur disponible sur simple demande.

Suivi et évaluation de la formation :

Les acquis sont évalués en cours et en fin de formation notamment au travers de QCM, mises en situations, mises en pratiques, présentations... Qui feront l'objet d'une analyse/correction et d'un retour du formateur.

Une évaluation de satisfaction est complétée par les participants et un tour de table collectif est réalisé avec le formateur en fin de formation.

